

chargés de l'application de la loi au Québec d'une façon différente en augmentant les forces policières; en modifiant les lois comme je l'ai proposé; en insistant pour que ces organismes accomplissent leur mandat; en éliminant toute corruption qui pourrait se trouver dans certaines des forces policières en cause—et je ne songe pas ici à la Gendarmerie royale; en insistant pour que certaines des forces policières soient libérées de ceux qui ont pu s'y infiltrer, rendant difficile, sinon impossible, le travail de ces forces policières dans la recherche des membres du FLQ.

Ce n'est pas la loi qui fait obstacle. Le ministre de la Justice a parlé des dispositions du Code criminel qui ont trait à la subversion, à la sédition et à la trahison. Quant à nous, nous avons parlé de celles qui traitent des armes offensives. Le Code criminel prévoit certains pouvoirs auxquels on aurait pu avoir recours si les organismes chargés d'appliquer la loi avaient fait leur devoir et avaient déniché ceux-là contre qui on aurait pu invoquer ces pouvoirs. Ils les prennent en filature depuis dix ans sans les trouver. Aucun décret du conseil n'y changera rien.

Le gouvernement peut bien emprisonner 200 personnes, ou 250, ou 154, peu importe le nombre, mais y a-t-il un seul député, parmi les vis-à-vis, qui soit assez optimiste pour croire que cela pourrait sonner le glas de cette organisation-là ou de toute autre organisation de même acabit? Y a-t-il un seul député qui oserait croire que de tels actes ne se reproduiront pas? Que les députés le sachent bien, c'est là le grand danger que nous fait courir la mesure qu'on nous demande d'appuyer.

Quelles seront les conséquences à long terme d'une action de ce genre sur les relations entre le Canada et le Québec? Quel effet aura-t-elle sur les séparatistes étrangers au FLQ? M. Lévesque et ses congénères ne pourront-ils pas maintenant dire qu'Ottawa a pris en charge le Québec avec des moyens qu'elle n'a pas utilisés dans les autres régions du Canada en proie à la violence, peut-être sous une autre forme que celle qui sévit au Québec, mais violence quand même? Je crains fort les effets que cette mesure aura sur la jeunesse québécoise, les étudiants et les jeunes cadres. Je crains qu'elle ne les éloigne davantage du gouvernement fédéral, du fédéralisme et d'Ottawa. Je crains que tous les maux contre lesquels ils vocifèrent depuis des années ne se muent en ressentiment et en frustration à l'endroit d'Ottawa et du Canada tout entier.

Chaque fois qu'un chef de gouvernement ou qu'un chef d'État adopte cette attitude intransigeante, il flatte l'égoïsme des dirigeants beaucoup plus qu'il ne répond aux conditions et aux besoins sociaux. Nous en avons ici un exemple. Je crois qu'on a dépassé les bornes. C'est de l'hystérie qui, à mon avis, n'a pas sa raison d'être. Même s'il avait été nécessaire de prendre une décision au milieu de la nuit—ce que je n'admets pas—il n'est pas nécessaire de faire durer la mesure au-delà de 48 heures. C'est l'heure de vérité pour le gouvernement: nous verrons lundi si cette mesure, mauvaise et vicieuse, est toujours en vigueur au Canada ou si le gouvernement a la sincérité, le sentiment démocratique et le bon sens d'abroger cette mesure et de soumettre à l'étude de la Chambre des communes au projet de loi qu'il déposera de façon démocratique.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour parler des délibérations qui auront lieu plus tard aujourd'hui. Le ministre de la Justice a proposé de siéger jusqu'à ce que le débat sur cette résolution soit terminé; bien entendu c'est l'opinion du gouvernement. Or, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) a proposé que les leaders de la Chambre examinent la question et on a finalement réussi à s'entendre pour que l'on siége jusqu'à 5 heures pour reprendre à 7 h 30. Nous pourrions alors mieux prévoir la durée de la séance de ce soir. Normalement, j'aurais pu présenter une motion aux termes du Règlement, si j'avais la parole de la façon normale. Mais je ne la présente pas parce que si dix députés veulent m'en empêcher, je sais qu'ils le peuvent. J'espère qu'ainsi, sans présenter de motion, nous parviendrons à une entente qui sera mutuellement satisfaisante.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, qu'il me soit permis de dire d'abord que la nature grave de cette motion et l'initiative du gouvernement justifient une étude aussi complète, détaillée et rapide que la Chambre pourra effectuer. Nous ne nous opposons pas à revenir à 7 h 30.

Je tiens aussi à confirmer ce qu'a dit le ministre: si, à ce moment-là, il appert qu'un certain nombre de députés, estimant devoir faire connaître leurs vues sur la question, veulent prendre la parole, il ne serait pas raisonnable évidemment de vouloir siéger jusqu'à l'aube demain ou très tard cette nuit pour terminer le débat.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Baldwin: Le gouvernement a agi comme il l'entendait. La Chambre est maintenant saisie des méthodes qu'il a adoptées sous forme de la proclamation et des décrets du Conseil. Quoi que la Chambre décide, ces mesures continueront d'exister. Si, après avoir établi quels sont les honorables députés qui veulent y participer, nous constatons que le débat pourrait prendre fin et que toutes les questions pourraient être étudiées, je m'en réjouirai certainement. Mais si, à cause du nombre de députés qui voudraient parler, la chose semble impossible, nous devons alors reconsidérer les choses à 7h 30 ce soir. Le ministre l'a dit, nous pourrions en discuter alors.

• (4.10 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le dit le président du Conseil privé (M. MacEachen), des consultations ont eu lieu entre les chefs des partis. Cependant, sa proposition actuelle semble s'écarter légèrement de ce qui paraissait convenu. Nous consentons à ce que la Chambre ajourne la séance à 5 heures et revienne à 7h 30, mais il était pour nous entendu que nous terminerions le débat ce soir.

Nous ne proposons pas d'abréger ni de lever la séance à 9 heures, 10 heures ou plus tard, mais il semble contestable que nous devions revenir ce soir si nous ne sommes pas censés terminer le débat. S'il doit se poursuivre indéfiniment, nous ferions aussi bien de le remettre. Je ne dis pas que nous ne sommes pas d'accord, mais si nous suspendions la séance pour le souper et revenions ensuite, nous espérons finir le débat ce soir. Il y aurait